

Match BL Messieurs Nat 2 – HHUY1/HERM1 du 26 mars 2023

Séance du 27 avril 2023

Le Comité de Contrôle ARBH est composé de Mr T. G. (Président ff), Mr. J-C C. et Mr. A. L.

Sont également présents :

Mme C. D., Procureur

HUY

Mr. T. R. (président)

HERMES

Mr U. B. (secrétaire)

LES FAITS

Lors du match du 26 mars 2023, BL Messieurs Nat2, l'équipe de Huy a inscrit dans la feuille de match, le joueur B. B., or, celui-ci n'était pas qualifié pour pouvoir jouer.

En application du règlement sportif de la ligue, Le Directeur Général de l'ARBH a infligé un forfait ainsi qu'une amende de 125 € à l'équipe de Huy.

A l'audience, Huy n'a pas contesté le fait que Mr B. était bien inscrit sur la feuille de match, alors qu'il n'était pas qualifié pour pouvoir jouer.

Huy rappelle cependant qu'il s'agissait d'une erreur administrative, à savoir qu'ils ont appris sur le tard, la non qualification de Mr B. et qu'ils ont oublié de retirer son nom de la feuille de match. De surcroît, Mr B. n'a pas joué.

LE JUGEMENT

Quant à la forme :

Toutes les parties en présence ont souhaité s'exprimer en français, c'est donc dans cette langue qu'est rendu le jugement ;

Quant au fond :

Le CC rappelle l'importance de la feuille de match, ce que les parties en présence ont reconnu, qui fait foi, jusqu'à preuve du contraire.

Or, Huy n'a déposé aucunes pièces, éléments probants et/ou vidéo(s) du match permettant de prouver la non-participation de Mr B. au match et de ce fait, l'erreur administrative de son inscription sur la feuille de match.

En conséquence, le CC rejette le recours de Huy et confirme la décision du Directeur Général de l'ARBH à savoir le forfait et l'amende 125 €.

Les frais de dossier de € 150 sont à charge de Huy.

Date : 28 avril 2023